

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-neuvième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 22 avril 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 17 JUIN 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X Jusqu'à 17 h 45		MARTINEAU, Julie Étudiante	X À partir de 16 h 44	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X À partir de 16 h 36	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Siège vacant (membre socio-économique)	-	-
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
HATOUM, Sarah Étudiante	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	-		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X		THERRIEN, Dominique Professeur – Département des sciences infirmières	X Jusqu'à 18 h	
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- Adoption de l'ordre du jour

L'on convient unanimement en séance de retirer de l'ordre du jour le point 7.1 (*Nomination de membres au comité exécutif de l'UQO*) et de le traiter lors d'une réunion ultérieure et lorsque les décrets pour les personnes professeures auront été émis.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Quatre cent soixante-huitième réunion (18 mars 2024)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent soixante-seizième réunion (11 mars 2024)

Affaires administratives et financières

3.3 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

3.4 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

3.5 Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché

3.6 Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

3.7 Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

4.2 Information de la rectrice

4.3 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO (**À huis clos**)

4.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employée ou employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2024 (**À huis clos**)

4.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des finances (**À huis clos**)

4.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025

- 5.2 Autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO
 - 5.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2024-2025
 - 5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025
 - 5.5 Octroi d'un contrat pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché
- 6.- Affaires académiques
- 6.1 Embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 6.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 6.3 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 6.4 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 6.5 Embauche d'une professeure régulière à l'École interdisciplinaire de la santé
 - 6.6 Embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé
 - 6.7 Recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente (**Point confidentiel et à huis clos**)
 - 6.8 Recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente (**Point confidentiel et à huis clos**)
 - 6.9 Modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025
 - 6.10 Projet d'ouverture des admissions au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) offert en association
 - 6.11 Projet d'ouverture des admissions au programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition
 - 6.12 Projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR
 - 6.13 Projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B)
 - 6.14 Projet d'ouverture des admissions au trimestre d'été à temps partiel aux concentrations en histoire (7648), en science politique (7645) et en sociologie (7646) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en histoire (6850), en science politique (6120) et en sociologie (6140)
 - 6.15 Projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029)
 - 6.16 Projet de suspension des admissions au trimestre d'été au certificat en information et médias numériques (4645)

- 7.- Nominations
 - 7.1 POINT RETIRÉ Nomination de membres au comité exécutif de l'UQO
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du DESS en criminologie clinique (1640)
- 10.- Prochaine réunion (lundi 17 juin 2024)
- 11.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-huitième réunion (18 mars 2024)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-huitième réunion (18 mars 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-huitième réunion (18 mars 2024), les suites régulières ont été données.

3.2 **Entérinement des décisions du comité exécutif :**

3.2.1 **Quatre cent soixante-seizième réunion (11 mars 2024)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-seizième réunion (11 mars 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires administratives et financières

3.3 **Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque**

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le PBUQ pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. Une telle résolution doit être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (article 13 [2]).

L'UQO, membre du PBUQ (géré par l'Université de Montréal) depuis plus de 20 ans, participe au regroupement des bibliothèques universitaires du Québec pour la négociation des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques (CRÉPUQ, BCI).

Cette participation a permis à l'UQO de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fonds supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

Par leur nature, les ressources électroniques sont des produits commerciaux uniques, offerts par un seul fournisseur. Ce qui fait que la concurrence dans ce segment de marché est très faible, voire inexistante. Ce faisant les bibliothèques universitaires se sont regroupées afin d'augmenter leur rapport de force dans leurs négociations avec les fournisseurs. L'UQO bénéficie beaucoup de sa participation dans les regroupements et consortiums de négociations de licences et d'acquisition de ressources électroniques puisque cela lui donne accès à des ressources qu'elle ne pourrait pas obtenir seule.

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). En évoquant une exception dans cette loi, les universités peuvent se soustraire à l'obligation de publier des appels d'offres pour la négociation et l'acquisition des ressources électroniques. En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

L'UQO est membre du PBUQ, lequel agit en tant qu'intermédiaire pour l'UQO (et les autres universités québécoises) pour la négociation des licences, pour l'acquisition de contenu et pour le paiement des produits aux fournisseurs. Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le PBUQ constitue un « fonds de roulement ». Le fonds de roulement est constitué quelques mois d'avance (3 à 5 mois) par un versement monétaire de la part de l'UQO au PBUQ. Ce versement est basé sur les estimations des prix des produits qui doivent être payés dans les quelques mois à venir. Chaque mois, le PBUQ envoie un état de compte à l'UQO indiquant les prix réels payés durant le mois courant. À chaque versement, un ajustement est fait par le PBUQ en fonction des prix réels payés dans les mois couverts par le versement précédent. Généralement, le PBUQ demande 4 versements par année financière à l'UQO pour le fonds de roulement. Exceptionnellement, un versement spécial peut être demandé pour un achat qui n'avait pas été prévu initialement.

Il est à noter qu'en 2024-2025, on estime qu'environ 82 % des paiements faits par le PBUQ pour l'UQO s'effectueront en devises étrangères (85 % USD, 6 % Euros). Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au PBUQ en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis des autres devises. Nos prévisions ont été effectuées en mars 2024 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,30 CDN.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le PBUQ, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 340 548.92 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7266 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le RCDR pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. À l'instar du point précédent, une telle résolution doit être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (article 13 [2]).

L'UQO est membre du RCDR depuis ses débuts. En avril 2004, l'UQO a participé (avec les autres établissements universitaires canadiens) à la création du RCDR pour remplacer le PCLSN (Projet canadien de licences de site nationales) auquel l'UQO participait également depuis la fin des années 1990. Son mandat est d'entreprendre « des initiatives à grande échelle pour l'acquisition de contenus et de licences en vue de mettre en place une infrastructure de connaissances pour soutenir la recherche et l'enseignement dans les universités canadiennes ». Pour ce faire, le RCDR négocie des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques au nom des 75 établissements membres.

La participation de l'UQO au RCDR a permis de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fonds supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). En évoquant une exception dans cette loi, les universités peuvent se soustraire à l'obligation de publier des appels d'offres pour la négociation et l'acquisition des ressources électroniques. En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

Le RCDR agit en tant qu'intermédiaire pour l'UQO (et les autres universités canadiennes) pour la négociation des licences, pour l'acquisition de contenu et pour le paiement des produits aux fournisseurs. Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le RCDR nous envoie une facture pour chaque produit.

Il est à noter qu'en 2024-2025, on estime qu'environ 85 % des paiements faits par le RCDR pour l'UQO s'effectueront en devise américaine. Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au RCDR en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain. Nos prévisions ont été effectuées en mars 2024 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,30 CDN.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le RCDR, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 247 387.74 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7267 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour des travaux de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 1^{er} mars 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 4 avril 2024. Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise DLS Construction inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7268 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement de laboratoires d'enseignement en kinésiologie au Centre sportif du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante à Gatineau, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit procéder à la préparation des plans et devis afin de lancer un appel d'offres pour l'engagement d'un entrepreneur général.

La Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Gatineau ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) sont les principaux bailleurs de fonds de ce projet. Dans le cadre de son programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), la SHQ exige qu'un contrat avec un entrepreneur en construction soit signé au plus tard le 15 février 2025. Le coût du projet est estimé à 32 M\$.

L'UQO désire donc s'adjoindre une firme pour des services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 29 février 2024, un appel d'offres public avec un mode d'adjudication fondé sur une évaluation de la qualité au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) de manière à s'enquérir des services professionnels d'une firme en architecture pour la réalisation du mandat. Un comité de sélection a été formé avec un représentant de l'externe, deux représentants de l'UQO supervisés par un secrétaire de comité de sélection. Cinq (5) propositions conformes ont été évaluées par le comité de sélection le 9 et 11 avril 2024. L'objectif poursuivi était d'obtenir des firmes possédant les qualifications requises et répondant le mieux aux exigences de l'UQO.

Le comité de sélection recommande unanimement le consortium composé des firmes d'architecture l'Atelier, collectif d'architectes inc. et ADHOC architectes inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7269 concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante à Gatineau, l'UQO doit procéder à la préparation des plans et devis afin de lancer un appel d'offres pour l'engagement d'un entrepreneur général.

La Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Gatineau ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) sont les principaux bailleurs de fonds de ce projet. Dans le cadre de son programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), la SHQ exige qu'un contrat avec un entrepreneur en construction soit signé au plus tard le 15 février 2025. Le coût du projet est estimé à 32 M\$.

L'UQO désire donc s'adjoindre une firme pour des services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 29 février 2024, un appel d'offres public avec un mode d'adjudication fondé sur une évaluation de la qualité au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) de manière à s'enquérir des services professionnels d'une firme en ingénierie pour la réalisation du mandat. Un comité de sélection a été formé avec un représentant de l'externe, deux représentants de l'UQO supervisés par un secrétaire de comité de sélection. Quatre (4) propositions conformes ont été évaluées par le comité de sélection le 9 avril 2024. L'objectif poursuivi était d'obtenir des firmes possédant les qualifications requises et répondant le mieux aux exigences de

l'UQO.

Le comité de sélection recommande unanimement l'octroi du contrat à la firme d'ingénierie GBI Experts-conseils inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7270 concernant l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une résidence étudiante à Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Au cours des dernières semaines, le président a pris part à plusieurs rencontres de suivis ainsi qu'à des réunions, notamment à celles du comité de sélection du doctorat *honoris causa* et du comité de désignation des membres du conseil d'administration. Il a de plus échangé régulièrement avec le ministère de l'Enseignement supérieur concernant divers dossiers.

4.2 Information de la rectrice

100^e anniversaire de Guy Rocher

La rectrice a participé à la cérémonie qui a souligné les 100 ans de Guy Rocher. Monsieur Rocher fut membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, mieux connue sous le nom de la Commission Parent, et a contribué à ce que le Québec se dote d'établissements d'enseignement supérieur dignes de ses ambitions, dont le réseau de l'Université du Québec. La rectrice, qui était accompagnée de la doyenne des études, madame Stéphanie Demers, souligne l'excellence de la présentation offerte par cette dernière lors de la cérémonie.

Inscriptions

Le nombre d'inscriptions en vue du trimestre d'automne 2024 s'annonce très bien.

Sommet Outaouais Numérique (SON)

Sous la présidence d'honneur de Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, de la Jeunesse, et de la région de l'Outaouais, et organisée par l'UQO en collaboration avec la Ville de Gatineau et le Cégep de l'Outaouais, la première édition du SON se déroulera le 26 avril 2024 au Pavillon Alexandre-Taché à Gatineau. Plus de 250 personnes se sont inscrites à cet événement d'envergure où plus d'une dizaine de conférenciers panélistes discuteront des enjeux numériques de l'heure. Le Sommet se penchera notamment sur des sujets clés tels que la cybersécurité, l'intelligence des données et la gestion des technologies d'affaires, ainsi que sur leurs applications dans différents domaines comme l'ingénierie, la santé, l'environnement et la construction. Le diplômé en administration de l'UQO Alexis Vertefeuille sera notamment présent. Monsieur Vertefeuille figure au palmarès des entrepreneurs et entrepreneures de 30 ans et moins de la prestigieuse revue financière Forbes.

4.3 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO (À huis clos)

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2023. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à quatre (4) reprises, soit le 11 octobre et le 18 décembre 2023, ainsi que le 20 février et le 19 mars 2024, pour procéder à l'analyse des candidatures proposées et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu sept

(7) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2024 et deux (2) dossiers ont déjà été soumis aux instances requises et entérinés. Le 19 mars 2024, la rectrice a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir une candidature additionnelle.

Le comité de sélection 2024 est composé des membres suivants :

- madame Brigitte Alepin, professeure;
- madame Chantal Déry, professeure membre de la commission des études;
- monsieur Patrick Duguay, membre socio-économique et président du conseil d'administration;
- monsieur Adel El Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;
- madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité;
- madame Lyzanne Thibeault, étudiante.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, a agi à titre de secrétaire du comité.

La commission des études, consultée à cet effet lors de sa réunion tenue le 4 avril 2024, a donné un avis favorable à la rectrice. Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation que la rectrice verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7271 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'UQO; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du ou de la récipiendaire par l'UQO.

4.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employée ou employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2024 (À huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après nommée la Politique, l'Université a procédé à l'attribution du prix Employée ou Employé d'honneur pour l'année 2024. La période de candidature s'est déroulée sur une période de huit (8) semaines débutant le 8 janvier 2024 pour prendre fin le 1^{er} mars 2024.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait des membres suivants :

- M. Simon Bouisset, bibliothécaire au Service de la bibliothèque, représentant le personnel professionnel;
- Mme Nancy Fortin, assistante administrative au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, représentant le personnel administratif;
- Mme Annick Garneau, agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances, représentant le personnel de soutien;
- Mme Carolle Moyneur, retraitée parmi les trois groupes d'emploi admissibles;
- M. Richard Primeau, retraité parmi les trois groupes d'emploi admissibles.

Madame Isabelle Jobin, adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, a agi à titre d'animatrice et de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 7 décembre 2023 et le 21 mars 2024.

Au total, cinq (5) dossiers de candidatures ont été reçus et, après analyse et délibérations, le comité de sélection a retenu une candidature, qu'il a soumise à la rectrice,

via le comité de direction, conformément aux dispositions de la Politique. La candidature retenue ayant été validée, la recommandation du comité de sélection est maintenant soumise à l'approbation du conseil d'administration.

La personne lauréate du prix Employée ou employé d'honneur recevra une plaque dans le cadre de la cérémonie annuelle de reconnaissance des employées et employés qui se déroule en juin.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices régulières.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7272 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employée ou employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du ou de la récipiendaire par l'UQO.

4.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des finances (À huis clos)

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Murielle Côté. Cette dernière est affectée au poste de directrice du Service des finances (résolution 447x-CA-6885).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de madame Côté est le 7 mai 2024, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant.

[...]. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices régulières.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7273 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des finances (**Murielle Côté**); laquelle est jointe en appendice.

4.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « professeur-e honoraire » et « membre honoraire » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

La rectrice, sur recommandation des vice-recteurs concernés, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

professeur(e)s honoraires :

Bélanger, Louise
Dufour, Muriel

membres honoraires :

Bastien, Michel
Bois, Lucie
Cossette, Francine
Fecteau, Monique
Lajoie, Lise
Legault, Lise
Rodriguez, Armènia

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7274 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Bélanger; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7275 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Muriel Dufour; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7276 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Bastien; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7277 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Bois; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7278 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Cossette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7279 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Fecteau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7280 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7281 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Legault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7282 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Armènia Rodriguez; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025

DESCRIPTION DE LA SITUATION

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'UQO doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 57.5 a) du *Règlement général de l'UQO*, qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration, prévoit que celui-ci approuve le budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 710.3 k\$ pour l'année 2024-2025. Un budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2024-2025 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2024-2025 vs Budget révisé 2023-2024

	Budget initial 2024-2025 (\$=000)	Budget révisé 2023-2024 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	124 176,8 \$	117 397,9 \$	6 778,9 \$
Charges	124 133,1 \$	113 432,9 \$	10 700,2 \$
Moins : Virements interfonds	754,0 \$	3 965,0 \$	(3 211,0) \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(710,3) \$	- \$	(710,3) \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget initial ont été initiés au début janvier 2024. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre ses besoins pour l'année financière à venir.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques et des orientations budgétaires 24-25 de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

	Écart avec budget révisé			
	Budget initial	Budget révisé	Écart	
	2024-2025	2023-2024	EEETP	%
Effectif étudiant admissible au financement	4 831	4 299	531	12,36%
Effectif étudiant déréglémenté	235	391	(155)	-39,75%
Effectif étudiant total	5 066	4 690	376	8,02%

L'effectif étudiant prévu au budget initial 2024-2025 est en hausse par rapport au budget révisé de l'année précédente. Cette nouvelle prévision est établie à 5 066 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de 8.02 % par rapport à la prévision du budget révisé (4 690 EEETP).

Conformément à la nouvelle réglementation qui a été annoncée en janvier dernier, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Ce changement a donc pour effet d'introduire 276 EETP dans l'effectif étudiant admissible au financement. Seuls les étudiants déréglémentés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglémentés.

Il est donc normal de constater une baisse de clientèle au niveau des déréglémentés (-39.75 %) et une croissance plus importante pour la clientèle financée (+ 12.36 %).

Il est aussi important de souligner que le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention est légèrement à la baisse (2.4053 vs 2.4573). La proportion d'inscriptions perçue de la clientèle étudiante financée aux 1^{er} et 2^e cycles étant à la hausse et celle du 3^e cycle à la baisse.

3. Produits

Les produits affichent une hausse de 6.78 M\$.

Subvention de fonctionnement : (67.95 % des revenus totaux)

- Variation favorable de 2.18 M\$
- La variation de la subvention est expliquée principalement par l'indexation et la hausse de l'effectif étudiant.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (26.15 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation favorable de 4.55 M\$ expliquée principalement par la croissance des revenus générés par la hausse de la clientèle internationale.

Autres revenus : (5.9 % des revenus totaux)

- Finalement, les autres sources de revenus demeurent stables avec une légère variation à la hausse de 0.05 M\$. Les plus grandes variations se retrouvent au niveau des revenus de formation continue en croissance (0.24 M\$) et de la diminution des revenus d'intérêts (-0.2 M\$).

4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 7.5 M\$ par rapport au budget révisé.

- Cette hausse se reflète principalement au niveau de la masse salariale qui varie de

12.96 M\$. L'indexation des salaires selon les conventions collectives (6.5 M\$) et certains ajouts au plan des effectifs (4.2 M\$) expliquent majoritairement la variation.

- Les autres dépenses varient de -5.46 M\$. Les budgets ont été rehaussés afin de répondre à la hausse des frais d'opération et autres projets en lien avec la planification stratégique. La baisse perçue s'explique quant à elle par une réallocation de certains budgets en masse salariale suite à la création de postes, et par l'utilisation de virements antérieurs pour financer l'achat d'équipements capitalisables. L'utilisation de cette réserve a pour effet de réduire le budget nécessaire au fonds de fonctionnement pour ces lignes budgétaires.
- Les virements interfonds inclus dans les charges totalisent 0.754 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables nécessitant un transfert budgétaire afin d'être présentés au fonds d'immobilisation. Les achats d'équipements informatiques, logiciels et livres pour les nouveaux programmes représentent 0.683 M\$ auquel vient s'ajouter le transfert pour la réserve relative au terrain synthétique pour 0.071 M\$ (obligation future pour le remplacement de celui-ci selon l'entente avec la Ville de Gatineau).

Les dépenses se répartissent ainsi, en proportion similaire, présentée au budget révisé :

- La masse salariale représente 83 % du budget
- Les autres dépenses représentent 17 % du budget

La rectrice souligne que les règles budgétaires sont connues depuis peu et que des calculs sommaires permettent d'espérer un surplus. Si cela se concrétise, la direction propose de créer des postes additionnels. Elle souligne que l'UQO a un ratio d'étudiant·es par professionnel·le le plus élevé des constituantes du réseau de l'UQ, ce qui entraîne une charge de travail importante. Une réunion extraordinaire du conseil d'administration, possiblement par consultation électronique, pourrait donc être nécessaire dans les prochaines semaines pour ce faire. Il importe de procéder avant la révision des budgets, en décembre, étant donné notamment les processus de dotation qui peuvent être longs.

Un membre propose d'envisager des options d'aide financière pour les personnes étudiantes internationales qui vivent souvent beaucoup de stress à l'égard de leur situation économique. Des bourses d'excellence et d'exemptions, par exemple, pourraient permettre d'attirer d'excellent·es étudiant·es qui pourraient éventuellement poursuivre leur cheminement aux cycles supérieurs. La rectrice dit bien entendre cette suggestion, d'autant plus s'il y a des surplus budgétaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7283 concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO

Dans le cadre d'un appui à la Fondation de l'UQO, le versement d'une contribution d'un montant de 200 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO est prévu et doit être effectué par la rectrice. Ce montant sera retranché du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice 2024-2025.

Or, la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* prévoit une délégation de 125 000 \$ et moins à la rectrice pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires. Il convient donc d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour permettre à la rectrice de procéder à ce transfert.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7284 concernant une autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

Madame Marie-Josée Bourget quitte la séance (17 h 45).

5.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2024-2025

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2024-2025, ainsi que certaines modifications courantes, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2024-2025 et les modifications apportées à celui-ci :

Au 1^{er} mai 2024 :

1. **Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de données (titre non officiel) au Rectorat;
2. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction au Secrétariat général à Gatineau;
3. **Création** d'un (1) poste professionnel de bibliothécaire (Droit) au Service de la bibliothèque à Gatineau;
4. **Abolition** d'un (1) poste métier et service du personnel de soutien de préposée ou de préposé à l'entretien d'immeuble (M0015) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
5. **Création** d'un (1) poste métier et service du personnel de soutien de responsable de l'entretien des résidences étudiantes (concierge) (Titre d'emploi non officiel) au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
6. **Création** de deux (2) postes professionnels d'analyste de l'informatique (programmeur) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
7. **Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique (cybersécurité et infrastructure) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
8. **Création** d'un (1) poste professionnel de chargée ou de chargé de gestion au Bureau du registraire à Gatineau;
9. **Abolition** d'un (1) poste professionnel d'attachée ou d'attaché d'administration (P5111) au Bureau du registraire à Gatineau;
10. **Création** d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;
11. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département de droit à Gatineau;
12. **Création** d'un (1) poste professionnel de responsable de laboratoire à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau;
13. **Création** d'un poste professionnel de conseillère ou de conseiller en emploi au Module de droit à Gatineau;
14. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou

de technicien en administration – gestion départementale au Département de droit (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;

15. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0196) au Décanat des études (0,6) et au Module de la psychoéducation (0,4) à Gatineau;
16. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études à Gatineau;
17. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études (0,5) et à l'Unité de gestion des études de 1^{er} cycle à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;
18. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel soutien de secrétaire de direction au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (0,5) et à l'École interdisciplinaire de la santé (0,5) à Gatineau;

Au 1^{er} juillet 2024 :

19. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service aux étudiants (B0187) aux Services aux étudiants à Gatineau;
20. **Création** d'un (1) poste professionnel de responsable des activités étudiantes aux Services aux étudiants à Gatineau.

Un membre souligne que les besoins en effectifs techniques et professionnels sont grands au Service des technologies de l'information (STI) et qu'il avait abordé avec le directeur la possibilité d'y envoyer des étudiant·es des programmes d'informatique et d'ingénierie à titre de stagiaires, une solution favorable tant pour le STI pour que le Département. La rectrice souligne que la période de formation des stagiaires pourrait grever sérieusement le temps de travail du personnel déjà surchargé.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources porte à l'attention des membres que la direction a reçu cette année des demandes budgétaires à hauteur de 8 millions de dollars et que des choix ont dû être faits puisque cette somme n'était pas disponible. Si les calculs à venir sont favorables, une deuxième analyse des demandes sera faite et il n'écartera pas la possibilité de pouvoir aller de l'avant avec les stagiaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7285 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Dans ce cadre, l'UQO doit obtenir l'autorisation du Ministère pour ses emprunts temporaires, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Pour l'année 2023-2024, aucun emprunt temporaire n'a été autorisé et aucun besoin d'emprunt temporaire n'a été nécessaire au cours de l'année financière. Cette situation est principalement attribuable à l'augmentation significative de la clientèle internationale, à la croissance des subventions normées et spécifiques et au maintien du niveau élevé des appports reportés.

Pour 2024-2025, la situation quant à la liquidité est comparable à 2023-2024, donc aucun emprunt temporaire n'est requis.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 0 M\$ pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7286 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Dominique Therrien quitte la séance (18 h).

5.5 Octroi d'un contrat pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre une entreprise pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 23 février 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 20 mars 2024. Deux (2) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Boutique du bureau Gyva Inc.

Une membre demande à ce qu'à l'avenir les travaux de rénovation puissent si possible être faits après la fin des trimestres d'études afin de déranger le moins possible la population étudiante. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que c'est normalement ce qui est fait, mais que dans certains cas il faut se plier aux disponibilités des entrepreneurs.

Un autre membre souhaite quant à lui savoir si les travaux de rénovation de la cafétéria sont faits en vue de la réouverture du service alimentaire. Le vice-recteur mentionne que des discussions sont actuellement en cours avec un entrepreneur intéressé.

On mentionne qu'il serait important de prévoir des stations pour recharger les appareils électroniques dans la future cafétéria. Le vice-recteur indique que cela est déjà prévu.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7287 concernant l'octroi d'un contrat pour l'achat de mobilier pour la cafétéria et l'atrium du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

Le président décrète une suspension de la séance, à 18 h 15, pour le repas. Il confirme la reprise des travaux à 18 h 30.

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie

Monsieur Kamel Adi quitte la séance en raison d'un conflit d'intérêts (18 h 25).

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Myria Bouhaddi à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Informatique » au site de travail Saint-Jérôme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite propose de modifier la résolution afin de repousser la date d'embauche de madame Bouhaddi au moment du dépôt de la thèse de doctorat de cette dernière, prévue en juin prochain. Madame Bouhaddi étant étudiante à l'UQO, il est souhaité d'éviter toute situation problématique.

Après discussion, les membres conviennent unanimement en séance de reporter le traitement de ce point à la réunion du conseil du 17 juin 2024.

Monsieur Kamel Adi réintègre la séance (18 h 34).

6.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Hajar Moudoud à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Informatique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7288 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département d'informatique et d'ingénierie (**Hajar Moudoud**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Génie », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Génie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7289 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie (**Miloud Rezkallah**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Etienne Tajeuna à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Informatique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7290 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie (**Etienne Tajeuna**);

laquelle est jointe en appendice.

6.5 Embauche d'une professeure régulière à l'École interdisciplinaire de la santé

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie », l'École interdisciplinaire de la santé a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée professorale extraordinaire de l'École interdisciplinaire de la santé recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Laurie Simard à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Kinésiologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7291 concernant l'embauche d'une professeure régulière à l'École interdisciplinaire de la santé (**Laurie Simard**); laquelle est jointe en appendice.

6.6 Embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie », l'École interdisciplinaire de la santé a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée professorale extraordinaire de l'École interdisciplinaire de la santé recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur François Rodrigue à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7292 concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé (**François Rodrigue**); laquelle est jointe en appendice.

6.7 Recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente (Point confidentiel et à huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7293 concernant la recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente; laquelle est confidentielle.

6.8 Recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente (Point confidentiel et à huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7294 concernant la recommandation de non-renouvellement de contrat d'une personne professeure régulière non permanente; laquelle est confidentielle.

6.9 Modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025

La proposition présentée concerne les modifications à apporter au calendrier

universitaire pour l'année 2024-2025.

Le calendrier universitaire : article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec, article 4 du *Régime des études* de premier cycle et article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

Semaine d'étude du trimestre d'hiver 2025 (Annexes 1, 3, 4 et 5)

Au moment du dépôt du calendrier universitaire 2024-2025, une question est restée en suspens, celle de la date de la semaine d'étude au trimestre d'hiver 2025.

Nous veillons à ce que la semaine d'étude coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire. Les onze centres de services scolaires des deux régions que nous desservons ont opté pour une semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025.

En conséquence, nous recommandons au conseil d'administration de fixer la date de la semaine d'étude du trimestre d'hiver 2025 du 3 au 7 mars 2025.

Rectification de la date de fin du trimestre d'automne 2024 (Annexes 2, 3, 4 et 5)

Une erreur doit être corrigée concernant la date de fin du trimestre d'automne 2024. En effet, le lundi 16 décembre 2024 comme date de fin du trimestre d'automne 2024 adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais le 12 juin 2023 et inscrite au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025 n'avait pas à être modifiée telle que présentée lors de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2024, pour le mardi 17 décembre 2024. La date de fin du trimestre d'automne 2024 doit donc être rétablie au lundi 16 décembre 2024.

Puisque la durée du trimestre d'automne n'avait pas été affectée par l'ajout des congés de la journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Les calendriers d'opérations touchés par ces modifications seront mis à jour et communiqués au personnel concerné à la suite de l'adoption des modifications au calendrier universitaire pour l'année 2024-2025 par le conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7295 concernant les modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

6.10 Projet d'ouverture des admissions au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) offert en association

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) souhaite transformer le mode de gestion du DISS afin qu'il devienne un programme en association impliquant les partenaires suivants : l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et l'Université TÉLUQ.

Innovante dans sa forme, cette association reconnaît deux types de partenaires. D'abord, des établissements offrant le programme sont identifiés. Dans une première phase d'association, il s'agira de l'UQTR, de l'UQO et de l'INRS. Ces établissements offriront le programme en association avec l'UQAM.

De plus, d'autres établissements participant au programme auront une implication limitée dans la gestion du programme. En effet, ceux-ci emploient au moins une personne professeure habilitée au programme, mais la personne étudiante dirigée par celle-ci est admise et inscrite à l'UQAM. Ainsi, ces établissements participant au programme ne l'offrent pas à proprement parler.

L'approche interdisciplinaire qui caractérise ce programme satisfait aux attentes des personnes praticiennes et des personnes chercheuses désirant contribuer au développement de la recherche et de l'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cette collaboration entre les établissements vise à soutenir l'intérêt des personnes étudiantes et des

personnes professionnelles de la santé qui souhaitent approfondir leurs connaissances sans devoir s'exiler de leur région.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7296 concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat interdisciplinaire en santé et société (DISS) offert en association; laquelle est jointe en appendice.

6.11 Projet d'ouverture des admissions au programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition

Le projet de programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition est le fruit d'une collaboration entre l'École des arts et cultures (ÉDAC) et la Galerie UQO. Le programme vise à professionnaliser des cohortes étudiantes qui auront atteint un haut niveau d'autonomie intellectuelle et de compétences spécifiques dans la théorie et la pratique de l'exposition, de même qu'à développer des profils d'intervenantes et d'intervenants hautement qualifiés qui sont amenés à œuvrer dans les organismes artistiques, culturels, muséaux et patrimoniaux ainsi qu'en collaboration avec ces organisations. Il vise à former des cohortes composées de personnes étudiantes aux profils variés, qui sont fortes d'un bagage de connaissances et de compétences rattaché à l'exposition acquis dans leur formation de deuxième cycle ou en milieu professionnel. Le programme poursuit aussi l'objectif de contribuer au développement de l'exposition, comme discipline et champ de pratiques, ainsi qu'à son renouvellement.

Le programme, offert à distance avec un ancrage régional, inscrit son expertise au sein d'un contexte double, local et international. Par ailleurs, il n'existe pas de programmes similaires au Québec, ni de format, ni de contenu, et ce, tous cycles confondus.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 19 mars 2024 et de la commission des études le 4 avril 2024.

À la demande d'une membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite indique que le nombre d'étudiant·es par cohorte pourrait éventuellement être augmenté si le volume de demandes excédait la limite de places. Il souligne cependant qu'il faudra avoir le corps professoral suffisant pour ce faire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7297 concernant le projet d'ouverture des admissions au programme court de troisième cycle en théories et pratiques de l'exposition; laquelle est jointe en appendice.

6.12 Projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR

L'UQO offre depuis 2016 un doctorat sur mesure en sciences infirmières, lequel a été implanté en vue de combler rapidement, et de manière provisoire, l'absence d'un programme au troisième cycle dans la discipline. Cependant, le doctorat sur mesure ne constitue pas une option viable à long terme. Le ministère de l'Enseignement supérieur a enjoint à l'UQO de développer un doctorat en bonne et due forme pour accueillir les personnes étudiantes en sciences infirmières.

L'UQO s'est associée avec trois autres établissements du Réseau de l'Université du Québec, soit l'UQTR, l'UQAR et l'UQAC, pour la création d'un doctorat conjoint en sciences infirmières qui mettra à contribution les expertises du corps professoral des quatre constituantes pour l'enseignement des cours et l'encadrement des personnes étudiantes en recherche. Ce programme vise à améliorer l'accessibilité aux études doctorales dans la discipline infirmière aux personnes étudiantes des régions, et tout particulièrement celles desservies pas les établissements de l'Université du Québec (UQ). Le doctorat sera donc entièrement offert à distance de manière synchrone. En offrant la possibilité aux futures personnes candidates de demeurer en région pour réaliser leurs études, le doctorat favorisera le développement de savoirs disciplinaires propres aux besoins des régions en matière de soins et de services de santé. Il se distingue entre autres des autres programmes similaires par l'accent qu'il met sur le développement de la recherche appliquée, centrée sur les milieux

cliniques et les partenariats régionaux. Le projet de création du nouveau doctorat a obtenu un avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU).

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 14 décembre 2021 et de la commission des études le 20 janvier 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7298 concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR; laquelle est jointe en appendice.

6.13 Projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B)

L'UQO offre depuis 2016 un doctorat sur mesure en sciences infirmières, lequel a été implanté en vue de combler rapidement, et de manière provisoire, l'absence d'un programme au troisième cycle dans la discipline. Cependant, le doctorat sur mesure ne constitue pas une option viable à long terme. Le ministère de l'Enseignement supérieur a enjoint à l'UQO de développer un doctorat en bonne et due forme pour accueillir les personnes étudiantes en sciences infirmières.

L'UQO s'est associée avec trois autres établissements du Réseau de l'Université du Québec, soit l'UQTR, l'UQAR et l'UQAC, pour la création d'un doctorat conjoint en sciences infirmières qui mettra à contribution les expertises du corps professoral des quatre constituantes pour l'enseignement des cours et l'encadrement des personnes étudiantes en recherche. Ce programme vise à améliorer l'accessibilité aux études doctorales dans la discipline infirmière aux personnes étudiantes des régions, et tout particulièrement celles desservies pas les établissements de l'Université du Québec (UQ). Le doctorat sera donc entièrement offert à distance de manière synchrone. En offrant la possibilité aux futures personnes candidates de demeurer en région pour réaliser leurs études, le doctorat favorisera le développement de savoirs disciplinaires propres aux besoins des régions en matière de soins et de services de santé. Il se distingue entre autres des autres programmes similaires par l'accent qu'il met sur le développement de la recherche appliquée, centrée sur les milieux cliniques et les partenariats régionaux. Le projet de création du nouveau doctorat a obtenu un avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU).

En raison de l'ouverture prochaine du doctorat conjoint en sciences infirmières, l'on souhaite donc suspendre les admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B) à compter du trimestre d'automne 2025, sous réserve de la réception de la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur confirmant le financement de l'effectif étudiant du nouveau programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7299 concernant le projet de suspension des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières (208B); laquelle est jointe en appendice.

6.14 Projet d'ouverture des admissions au trimestre d'été à temps partiel aux concentrations en histoire (7648), en science politique (7645) et en sociologie (7646) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en histoire (6850), en science politique (6120) et en sociologie (6140)

À la suite de discussions entre les différentes disciplines en sciences sociales, différents enjeux ont été identifiés et un projet de modification a été présenté à la commission des études du 4 avril dernier afin d'améliorer les programmes (annexe 3). La réorganisation de l'offre de cours permet maintenant d'ouvrir les admissions au trimestre d'été aux concentrations du baccalauréat et aux majeures en histoire, science politique et sociologie. Par ailleurs, les admissions au trimestre d'été sont déjà permises aux concentrations en communication (7649) et en développement international (7631) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en communication (6960) et en développement international (6541).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7300 concernant le projet d'ouverture des admissions au trimestre d'été à temps partiel aux concentrations en histoire (7648), en science politique (7645) et en sociologie (7646) du baccalauréat en sciences sociales ainsi qu'aux majeures en histoire (6850), en science politique (6120) et en sociologie (6140); laquelle est jointe en appendice.

6.15 Projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029)

Ces quatre programmes courts sont rattachés au Module de la psychologie et sont offerts au campus de Gatineau depuis le trimestre d'automne 2021. Ces programmes ont été créés afin de répondre à des besoins exprimés par le milieu de la santé et des services sociaux en Outaouais. Ils s'adressent principalement à une population de personnes intervenantes en santé et en services sociaux déjà en exercice qui cherchent à élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines peu étudiés lors de leur formation initiale.

Depuis leur ouverture, les quatre programmes courts ont enregistré peu de nouvelles inscriptions. La fréquentation actuelle du programme est par conséquent très faible : 11 personnes étudiantes actives pour l'ensemble des programmes. De plus, à ce jour, aucune demande d'admission n'a été reçue pour le trimestre d'automne 2024.

Comme la demande pour ce type de formation n'est pas celle anticipée lors du développement des programmes, l'on propose de suspendre les admissions aux quatre programmes courts.

Une membre souhaite savoir si le milieu de la santé et des services sociaux de l'Outaouais a été avisé de la situation, car il est arrivé que par le passé, les centres de santé n'en soient pas informés. Or, en le sachant, les intervenants pourraient dans certains cas contribuer à la promotion de ces programmes auprès de leurs équipes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite fait savoir que l'UQO et le CISSS travaillent de concert et que, dans le présent cas, toutes les démarches possibles ont été faites avant d'en arriver à la suspension des admissions.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7301 concernant le projet de suspension des admissions aux programmes courts de premier cycle sur la santé mentale (9023), sur la violence sexuelle (9025), sur la toxicomanie (9027) et sur la santé psychosociale (9029); laquelle est jointe en appendice.

6.16 Projet de suspension des admissions au trimestre d'été au certificat en information et médias numériques (4645)

À la suite de discussions entre les différentes disciplines en sciences sociales, différents enjeux ont été identifiés et un projet de modification a été présenté à la commission des études du 4 avril dernier afin d'améliorer les programmes (annexe 3). La réorganisation de l'offre de cours ne permettra plus de garantir une offre au trimestre d'été. L'on souhaite donc suspendre les admissions à ce trimestre.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 469-CA-7302 concernant le projet de suspension des admissions au trimestre d'été au certificat en information et médias numériques (4645); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Nomination de membres au comité exécutif de l'UQO

Point retiré en séance.

8.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

9.- Dépôt de documents

9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du DESS en criminologie clinique (1640)

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 17 juin 2024 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 20.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale